

Département de l'Yonne
COMMUNE DE GURGY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 octobre 2011.

Le vingt sept octobre deux mille onze, à dix neuf heures, **le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame le maire, Aurélie BERGER.**

Etaient présents : M. François BELARGENT, Mlle Stéphanie GAUDIER, Mme Stéphanie MULLER, M. Patrice GUET, M. Cyril CHAUVOT, M. Franck SUCHETET, M. Pierre HERMETEY, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Magali COUM, M. Didier DOUGY, Mlle Caroline KURTZ, Mlle Gwenaëlle RAVAUT

Etaient excusés : M. Eric LENOIR donne son pouvoir à M. Cyril CHAUVOT, M. Laurent CAUCHOIS donne son pouvoir à M. Jean-luc LIVERNEAUX, M. Jacques SATRE donne pouvoir à M. Pierre HERMETEY, M. Eric MICHEL

Etaient absentes : Mme Karine CAISSE, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR,

Mademoiselle Caroline KURTZ est nommée secrétaire de séance

1) Compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2011

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2011 est approuvé.

2) Informations générales

Centre de loisirs

La parole est donnée à Magali COUM afin de faire le point sur le centre de loisirs. Madame COUM annonce que le fonctionnement du centre de loisirs commence à se formaliser et qu'il y a de moins en moins de problèmes.

Le centre de loisirs ouvre ses portes pour la première fois durant les petites vacances à l'occasion de la Toussaint. 22 enfants sont inscrits pour les quatre jours d'ouverture. L'encadrement est assuré par Julien REGNAULT, une ATSEM et un agent communal. Magali COUM précise que des inscriptions tardives ont été refusées. Cela représente dix enfants.

Cyril CHAUVOT demande alors des précisions sur les raisons de ces refus. Madame COUM explique que l'encadrement, les commandes de repas et les activités sont prévus en fonction des inscriptions. Au 14 octobre (date de clôture des inscriptions), il y avait 22 enfants inscrits. De plus, l'accueil doit être déclaré à la CAF et à la DDCSPP (Jeunesse et Sports) au moins 10 jours avant la date d'ouverture et les déclarations avait donc déjà été transmises pour cette période. Il n'est pas possible ensuite de modifier le taux d'encadrement le vendredi pour le lundi.

Magali COUM précise qu'une note sera faite aux parents pour les inviter à respecter les dates d'inscriptions.

Repas des aînés

La parole est donnée à Caroline KURTZ afin qu'elle présente un bilan du repas « Fleur de l'âge ». Mademoiselle KURTZ informe le conseil que le repas s'est très bien passé. De nombreuses personnes ont d'ailleurs témoigné leur satisfaction auprès des élus. Elle précise que 15 plateaux repas ont été livrés aux personnes ne pouvant pas se déplacer. Mademoiselle KURTZ remercie tous les élus et les bénévoles du CCAS pour leur participation et l'aide apportée.

Point sur l'aménagement de l'escale fluviale

Madame le Maire revient sur la réunion de travail de l'escale fluviale qui, sous forme d'ateliers, a attiré plus de 30 personnes, élus, habitants de Gurgy et camping-caristes confondus. Madame le Maire informe qu'un point important est ressorti de cette séance de travail : le réseau d'assainissement va jusqu'à l'escale fluviale.

Le réseau actuel de l'escale passant petite rue du Gué, connaît des problèmes d'engorgement des eaux usées, surtout l'été, ce qui génère des effluves peu appréciés des riverains. Madame le Maire précise qu'il serait opportun, au vue des finances actuelles, de prévoir les travaux assainissement de l'escale fluviale.

Madame le Maire poursuit en disant que trois scénarii sont ressortis de cette réunion, dont un prévoyant le stationnement payant sous forme de parcmètres. Le compte-rendu complet est en cours d'élaboration, ces scénarii seront abordés lors du prochain pré-conseil.

La parole est donnée à M. LIVERNEAUX qui a travaillé sur les subventions demandées à la Région. M. LIVERNEAUX annonce donc que la commune peut prétendre à une subvention à hauteur de 25 % des dépenses engagées. Il précise que la municipalité n'a pas besoin d'attendre la subvention pour commencer les travaux, elle sera versée malgré tout. Cette subvention sera mise au profit de l'aménagement des berges pour favoriser le stationnement des bateaux. Le Conseil Régional se réunira en assemblée plénière le 20 février 2012 pour étudier le dossier de la commune.

Madame le Maire termine en annonçant que dans le cadre de l'aménagement de l'escale fluviale, elle a conclu avec la société RONDINO rue de l'industrie BP 195 42604 Montbrison, un marché de fourniture de mobilier urbain pour un montant de 15 522,70 € HT, selon la procédure adaptée.

DECISION DU MAIRE N°2011/05

*prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2008
portant délégation de pouvoirs au Maire de Gurgy,*

Objet : ESCALE 2011

Le Maire de la commune de Gurgy,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 26, 28, 40 et 77 du Code des Marchés publics,

VU le cahier des charges défini pour l'aménagement de l'escale fluviale 1^{ère} tranche,.

VU l'avis d'appel public à concurrence publié sur le site internet de la commune, sur le site e-bourgogne et sur le site internet de la commune le 19 juillet 2011,

VU les offres présentées pour la fourniture de mobilier urbain par:

- ATS ZA 6 rue des roches 89210 VENIZY;
- RONDINO rue de l'industrie BP 195 42604 MONTBRISON ;

CONSIDERANT que la société RONDINO a présenté une offre conforme au cahier des charges et économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

- DE CONCLURE avec la société RONDINO rue de l'industrie BP 195 42604 MONTBRISON, un marché de fourniture de mobilier urbain pour un montant de 15522.70 € HT soit 18 565,15 € TTC, selon la procédure adaptée.

DIT que la somme de 18 565,15 € est inscrite au budget 2011, articles 2138/2313, opération 2011-1.

Madame le Maire annonce que dans le cadre de l'aménagement d'un rond point à l'entrée de la commune, elle a conclu avec la société EUROVIA 64 rue Guynemer BP 167 89003 AUXERRE Cedex, un marché de travaux pour un montant de 41 160,00 € HT, selon la procédure adaptée.

DECISION DU MAIRE N°2011/06

*prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2008
portant délégation de pouvoirs au Maire de Gurgy,*

Objet : Rond point de la Cannetière/ RD 348 2011

Le Maire de la commune de Gurgy,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 26, 28, 40 et 77 du Code des Marchés publics,

VU le cahier des charges défini pour l'aménagement d'un rond point à l'entrée de la commune,

VU l'avis d'appel public à concurrence publié sur le site internet de la commune, sur le site e-bourgogne et sur le site internet de la commune le 30 septembre 2011,

VU l'offre présentée pour la réalisation du rond point par:

- EUROVIA 64 rue Guynemer BP 167 89003 AUXERRE Cedex;

CONSIDÉRANT que la société EUROVIA a présenté une offre conforme au cahier des charges et économiquement la plus avantageuse,

DECIDE :

- DE CONCLURE avec la société EUROVIA 64 rue Guynemer BP 167 89003 AUXERRE Cedex, un marché de travaux pour un montant de **41 160,00 € HT soit 49 227,36 € TTC**, selon la procédure adaptée.

- DIT que la somme de 49 227.36 € sera inscrite au budget supplémentaire 2011, articles 2151, opération 30.

3) Modification des emplois des ATSEM

Délibération 2011/56 – Modification des emplois

Madame le Mairie explique que les ATSEM font deux heures d'entretien supplémentaires le mercredi matin en période scolaire. Auparavant, ces heures étaient assurées par Bénédicte LAMARE. Aujourd'hui cette employée assure ces heures le mercredi après-midi au centre de loisirs.

Considérant le nombre de semaines d'école et compte tenu que le temps de travail de ces agents est annualisé sur l'année, le temps de travail moyen par semaine augmente de 1h30.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE

Une augmentation du temps de travail des postes suivants à compter du 1^{er} novembre 2011 :

Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe à temps partiel de 31,5/35ème à 33/35ème.

Adjoint technique de 2ème classe à temps partiel de 30,5/35ème 32/35ème.

4) Administration générale

Délibération 2011/57 - Extension du périmètre de la Communauté d'agglomération – Admission d'une nouvelle commune : Champs sur Yonne

Une commune a demandé, par délibération, à adhérer à la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, à compter du 1er janvier 2012 :

- La commune de CHAMPS SUR YONNE (délibération en date du 28 juillet 2011).

Le Conseil municipal a émis une réserve à cette adhésion : le versement de la somme de 150 000 € au titre de l'attribution de compensation versée, chaque année, par la communauté de l'auxerrois, au regard du produit de l'impôt économique apporté par la commune.

Selon la procédure d'extension de droit commun (article L 5211-41-1 du CGCT), la demande d'admission présentée par la ou les communes qui désirent faire partie du groupement, est subordonnée à l'accord du Conseil communautaire (majorité simple).

Le périmètre peut être étendu après accord du Conseil de l'établissement public ainsi que des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres et représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des Conseils municipaux de ces communes représentant les deux tiers de la population. Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour faire connaître leur avis, à compter de la notification.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-5 et 5211-41-1 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération et, en particulier l'article 5 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 septembre 2011 émettant, à la majorité, un avis favorable à l'admission au sein de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois de la commune de Champs sur Yonne, avec effet au 1er janvier 2012 ;

Considérant que l'admission de cette nouvelle commune s'inscrit dans un périmètre de cohérence territoriale, et qu'elle répond également à l'objectif d'achèvement de la carte intercommunale rappelé dans la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

EMET un avis favorable à l'admission au sein de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois de la commune de Champs sur Yonne, avec effet au 1er janvier 2012.

Délibération n° 2011/58 : Location d'un local

Par courrier en date du 3 octobre 2011, une personne nous a informés de son projet de créer une entreprise de service de repassage dans le but d'aider les Gurgyçois n'ayant pas le temps de le faire ou ne pouvant plus le faire.

Après contact, considérant qu'il était déjà prévu par la municipalité de rénover l'extérieur du local de l'ancienne poste, cette personne serait d'accord pour louer ce local et y effectuer les rénovations intérieures. Madame le maire propose d'étudier le montant du loyer auquel serait loué le local.

Considérant l'état général du local, Madame le maire propose de le louer sous forme de bail précaire au prix de 2,50 € mensuels du m², soit 47,30 € mensuels pour ce local de 18,92 m².

Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant du loyer mensuel à 2,5 € du mètre carré, soit 47,30 € mensuels, payable à terme échu et révisable le 1er novembre de chaque année selon l'indice des loyers commerciaux publié chaque 1er trimestre par l'INSEE.

DEMANDE au nouveau locataire de s'engager à réaliser les rénovations intérieures du local et à reprendre le compteur électrique à son nom.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le nouveau contrat de bail pour le local sis 2 grande rue à Gurgy.

5) Finances

Délibération 2011/59 – Budget Supplémentaire Assainissement 2011

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2011,

VU l'avis de la commission des finances du 26 septembre 2011,

après avoir entendu le rapport de Melle GAUDIER Stéphanie, adjointe aux Finances, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE dans son ensemble le budget supplémentaire du budget assainissement 2011 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|---|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 0.00 € |
| 66 | Charges financières | 0.00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 125 747.90 € |
| | DEPENSES DE L'EXERCICE | 125 747.90 € |

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|-------------------------------------|----------------------|
| 70 | Produits des services et du domaine | 5 000.00 € |
| 002 | Excédents de fonctionnement | 120 747.90 € |
| | RECETTES DE L'EXERCICE | 125 747. 90 € |

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses:

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|-------------------------------|---------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0.00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 140 564.28 € |
| | DEPENSES DE L'EXERCICE | 140 564.28 € |

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|--|---------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 125 747.90 € |
| 001 | Excédents d'investissements | 14 816.38 € |
| 040 | Opérations d'ordre entre sections | 0.00 € |
| | RECETTES DE L'EXERCICE | 140 564.28 € |

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'exploitation 125 747.90 €
- section d'investissement 140 564.28 €
- TOTAL du budget 266 312.18 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 2011/60 – Budget Supplémentaire Commune 2011

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

VU le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2011,

VU l'avis de la commission des finances du 26 septembre 2011,

après avoir entendu le rapport de Melle GAUDIER Stéphanie, adjointe aux Finances, et après en avoir délibéré,

- ADOPTE dans son ensemble le budget supplémentaire du budget principal 2011 avec les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|------------------|---|--------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 46 730.82 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 24 700.00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 2 500.00 € |
| <i>dont 6574</i> | <i>Subventions aux associations</i> | <i>0.00 €</i> |
| 66 | Charges financières | - 5 000.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0.00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | - 12 777.00 € |
| | DEPENSES DE L'EXERCICE | 56 153.82 € |

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|---|--------------------|
| 70 | Produits des services et du domaine | 12 000.00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 0.00 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 840.00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 0.00 € |
| 013 | Atténuations de charges | 15 000,00 € |
| 002 | Excédents de fonctionnement | 5 313.82 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 23 000.00€ |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 0.00 € |
| | RECETTES DE L'EXERCICE | 56 153.82 € |

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en dépenses

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|-------------------------------|-----------------------|
| | Restes à réaliser 2010 | 966 600 € |
| | Opérations : | |
| | 999 Non individualisées | 10 650 € |
| | 11 Bâtiments divers | -20 000 € |
| | 12 Eglise | - 5 000 € |
| | 20101 Etude cantine/garderie | 2 500 € |
| | 20071 Ancienne mairie | 12 000 € |
| | 20 Enseignement | 4 200 € |
| | 30 VRD | 85 000 € |
| | 50 PRJ | - 3 750 € |
| | 60 Sports | 17 500 € |
| | 70 Bibliothèque | 250 € |
| | 000 Opérations financières | 282 768.27 € |
| | DEPENSES DE L'EXERCICE | 1 352 718.27 € |

En section d'investissement, les chapitres et opérations suivants en recettes :

| Chapitre | Intitulé | Propositions |
|----------|--|-----------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | -12 777.00 € |
| 024 | Produits des cessions | 6 500.00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 104 627.00 € |
| 1068 | Couverture du déficit N-1 | 325 468.27 € |
| | Restes à réaliser 2010 | 928 900.00 € |
| | RECETTES DE L'EXERCICE : | 1 352 718,27 € |

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 56 153, 82 €
- section d'investissement 1 352 718, 27 €
- TOTAL du budget 1 408 872,09 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

6) Questions diverses

Madame le maire donne la parole au conseil lors d'un tour de table.

Monsieur DOUGY rapporte sa participation à la commission habitat de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Il lui semble important que des élus de la commune soient présents lors de ces réunions d'informations.

La thermographie de tous les édifices du territoire a été abordée. La consultation des résultats est possible dès maintenant à l'espace Info Energie et en mars 2012 à la mairie d'Auxerre. Une sensibilisation, relative aux mesures effectuées, sera faite par la suite. M. DOUGY précise qu'une subvention sera allouée aux projets d'économies d'énergie à hauteur de 550 € (Changement de chaudière notamment).

Monsieur DOUGY poursuit en annonçant pour information que la Communauté d'agglomération va remplacer 187 abris de bus (dont 90 pour la ville d'Auxerre) pour un montant de 560 000 €. M. HERMETEY précise que cette somme va également servir à rendre accessible aux personnes handicapées les abris de bus et leurs abords. A ce titre, la CA va acheter des bus abaissés pour faciliter l'usage des personnes à mobilité réduite.

Monsieur DOUGY termine sur la bonne utilisation du service « Vivamouv' ». Gurgy recense 87 transports sur Auxerre depuis mars. Madame le Maire tempère ces chiffres car une commune comme Villefargeau, bien plus petite que Gurgy, recense 350 transports. De plus, le centre de loisirs et le PRJ ont beaucoup utilisé le service durant les vacances, il convient donc de relativiser ces chiffres. Malgré tout, une communication doit être faite sur ce service pour informer les gens au mieux.

Cyril CHAUVOT fait le point sur les travaux du stade. Les deux douches ont été rénovées ainsi que les évacuations. Il ne reste plus que l'éclairage extérieur à refaire pour que les joueurs puissent s'entraîner à Gurgy.

Il poursuit par les travaux aux écoles, notamment la salle d'évolution de l'école maternelle et les entretiens courants, pour lesquels la consultation n'a pas encore été faite.

Jean-Luc LIVERNEAUX revient sur le sujet du « Vivamouv' ». Après avoir fait le tour des arrêts (Ravry, écoles et Gué de la Baume), il semble nécessaire, pour développer le service, de rajouter des arrêts au cimetière et dans la rue des Varennes. Cela offrirait plus de proximité aux personnes à mobilité réduite.

Il poursuit en informant le conseil de la manifestation du 11 novembre, rendez-vous à 10 h 15 au cimetière. Les invitations vont partir prochainement. Il ne reste plus qu'à confirmer la participation des élèves de l'école élémentaire auprès de Mme BONACORSI.

Monsieur LIVERNEAUX informe que la distribution des bacs roulants est en cours. Elle doit normalement se terminer le vendredi 28 novembre 2011. Pierre HERMETEY précise que de nombreuses personnes se servent des nouveaux bacs pour y mettre les sacs jaunes destinés au tri. M. LIVERNEAUX explique que cela est possible à condition de mettre une indication « jaune » sur le bac le jour du ramassage du tri sélectif. Le reste du temps les bacs sont destinés aux ordures ménagères.

Stéphanie GAUDIER informe le conseil que le délai pour remonter les besoins de chaque commission en vue d'établir le budget 2012 a été repoussé au 15 décembre.

Pierre HERMETEY transmet les remerciements des bénévoles de la bibliothèque pour la réparation de la chaudière. Il informe ensuite de la réunion du mardi 8 novembre où le cabinet **G2C Environnement** viendra présenter le déroulement de la procédure liée au passage en PLU. Conscient que la date et l'heure ne permettent pas à tous les élus d'être présents, il assurera la restitution du contenu lors d'une prochaine réunion.

Magali COUM informe le conseil que le spectacle de l'école maternelle aura lieu le samedi 10 décembre 2011. Des répétitions sont prévues le vendredi 9 décembre.

Franck SUCHETET informe à son tour le conseil de la date de la sainte Barbe prévue le 17 décembre 2011 au soir. Les élus seront invités.

Madame le Maire termine le tour de table en annonçant que la soirée des agents, élus, membres du CCAS et de la bibliothèque ainsi que leur famille, est programmée le 16 décembre 2011 au foyer communal.

Madame le maire donne la parole au public. Monsieur BEAUJEAN s'interroge sur l'absence de détails concernant le débat sur le budget supplémentaire ce qui donne l'impression que les élus décident sans avoir toutes les informations utiles. Madame le Maire répond que tous les détails ont été apportés au pré-conseil et que chaque élu a bien pris connaissance des différentes lignes de comptabilité. Stéphanie GAUDIER propose d'envoyer à M. BEAUJEAN le budget supplémentaire détaillé.

M. BEAUJEAN termine en demandant quelle est la nature des travaux au Gué de la Baume. Mme le Maire précise que les travaux sont liés au relais radioélectrique, l'entreprise enterrant des câbles de fibre optique.

Le prochain conseil municipal est fixé au 24 novembre 2011.

La séance est levée à 21 h 30